

Annulation Feu d'artifice du 14 juillet

En raison des conditions météorologiques et suite à l'arrêté préfectoral portant interdiction et restriction de spectacles pyrotechniques, visant à prévenir le départ d'incendie, le feu d'artifice prévu à l'occasion de la Fête nationale est annulé le 14 juillet.

Cette décision a aussi été prise par solidarité avec nos sapeurs-pompiers, pour leur permettre de rester pleinement mobilisés dans ce contexte si éprouvant pour eux.